

G3 de la Francophonie

Université de Genève, Université libre de Bruxelles, Université de Montréal

FONDS D'IMPULSION G3

APPEL À PROPOSITIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS STRATÉGIQUES 2026-2028

1. PRÉSENTATION

Le G3 est un regroupement de trois universités francophones de premier plan : l'Université de Genève, l'Université de Montréal et l'Université libre de Bruxelles. Ce partenariat unique tire profit des convergences d'intérêts entre ses trois membres pour concevoir et réaliser des actions conjointes au niveau international.

Le Fonds d'impulsion G3 est l'un des principaux vecteurs de développement des collaborations au sein du réseau. Il est alimenté à parts égales par chacun des membres. Il octroie des crédits destinés à permettre le démarrage de projets G3, c'est-à-dire des équipes composées de professeur-e-s/chercheuses et chercheurs provenant des trois universités, qui travaillent ensemble afin de structurer une filière d'excellence académique et/ou scientifique.

Ce fonds peut également financer des collaborations entre services administratifs.

Partenariat entre le G3 et l'UCAD

En mai 2023, le G3 a signé une entente de collaboration avec l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD). Par cette nouvelle collaboration, le G3 souhaite favoriser le développement de projets de recherche et d'activités d'enseignement dans une francophonie plus vaste en s'appuyant sur l'UCAD, université partenaire de chaque membre fondateur du G3.

2. OBJECTIFS DU FONDS COMMUN

Plus spécifiquement, le fonds commun vise à :

- valoriser des projets qui mettront de l'avant les trois valeurs prioritaires du G3 : [INNOVATION / RESPONSABILITÉ / FRANCOPHONIE](#) ;
- faire émerger des projets interuniversitaires stratégiques entre les membres du G3 autour de pôles d'excellence en formation, recherche et/ou autres domaines liés à l'activité de l'université ;
- soutenir des projets qui ont un effet structurant et qui présentent des perspectives à moyen terme pour le développement du partenariat G3 ;
- aider au lancement d'initiatives pouvant déboucher à terme sur des financements externes plus importants (au niveau local, fédéral, européen et/ou international) ;

- encourager le rapprochement avec des intervenants d'institutions tierces de même qu'avec des acteurs extérieurs au milieu universitaire (secteur public, parapublic, privé ou associatif).

3. ADMISSIBILITÉ

Le projet doit être porté par au moins un ou une représentant-e de chacune des institutions. Toutes les disciplines et services sont admis. Le fonds commun peut soutenir, dans le respect des objectifs cités au point 2, des activités telles que :

- Organisation d'un colloque scientifique ;
- Rencontres en vue de mettre en place une formation, des recherches conjointes, des stages crédités, etc. ;
- Élaboration de cours partagés entre les universités, création de matériel pédagogique commun innovant, etc. ;
- Séjours de recherche pour des chercheurs ou des doctorants ;
- Publications conjointes ;
- Écoles hors les murs ou écoles d'été tournantes,
- Mobilité professorale, étudiante, de chercheurs et chercheuses et de membres de services administratifs (*staff mobility*) ;
- Etc.

Le projet doit démontrer la pertinence des activités par rapport à la stratégie d'internationalisation de chacune des universités et des facultés/départements/services impliqués.

Un appui financier émanant de la faculté ou de la structure concernée sera considéré comme un atout important lors de l'évaluation du projet.

La faculté, l'école et/ou la direction de la structure concernée seront impliquées dans l'évaluation des projets.

4. FINANCEMENT

Le Fonds commun finance des projets à hauteur de 25 000 euros **maximum** par projet « G3 », les projets « G3-UCAD » pourront solliciter un financement plus élevé, avec un **maximum** de 30 000 euros. L'UCAD contribuera à hauteur de 3 300 euros par projet « G3-UCAD » (dans la limite du maximum de 30 000 euros), à utiliser préférentiellement pour couvrir les frais locaux.

La durée prévue des projets sera de 24 mois à compter de la date de la lettre d'attribution. Aucun renouvellement ne sera accordé après la fin du projet : le partenariat devrait alors être bien établi et assurer sa continuité par le biais d'autres ressources.

Le budget obtenu ne peut pas être utilisé pour verser des salaires, ni pour l'achat de matériel.

5. PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Le dépôt des demandes (rédigées en français) se fera en ligne sur la plateforme <https://unige-cofunds.ch/g3/appel-2025>. Le dossier doit être complet et déposé au plus tard le **15 janvier 2026**.

Veuillez noter que tous les participants du projet devront être inscrits sur la plateforme. Toutefois, une seule personne par université sera désignée comme point de contact pour le projet.

Le projet devra impérativement être accompagné d'un budget indicatif (le modèle de budget est fourni sur la plateforme G3). En l'absence de ces documents, la demande **ne sera pas considérée**.

6. CRITÈRES D'ÉVALUATION

- L'importance stratégique du projet pour le G3 ou le G3-UCAD (voir point 2) et sa valeur scientifique/pédagogique.
- L'apport du projet à l'internationalisation des programmes d'études et de la recherche ou le développement des échanges de bonnes pratiques des services administratifs.
- La qualité structurante des actions et les retombées concrètes anticipées à court et moyen terme pour les trois universités et les facultés concernées.
- Le potentiel de dissémination et de développement de nouveaux contacts au sein des trois universités.
- La durabilité et la viabilité du projet au-delà du financement et les perspectives de financement externe.
- L'adéquation entre les activités prévues et le budget demandé.
- Une attention particulière sera accordée aux projets prévoyant de la mobilité d'étudiant-e-s et de doctorant-e-s.
- Les équipes qui n'ont jamais obtenu de financement dans le cadre d'un appel G3 seront prioritaires.

Les projets seront pré-évalués par chacune des universités concernées par le projet, selon des modalités propres à chaque établissement. Ils seront ensuite évalués par un comité de sélection conjoint.

7. CATÉGORIES DE DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

Voici les catégories de dépenses admissibles à un financement :

- Les frais de transport aérien en classe économique. Les personnes participantes sont encouragées à regrouper les activités afin de limiter autant que possible ce type de déplacements ;
- Les frais de séjour (hébergement et repas) ;
- Les frais de transport terrestre (local et à l'étranger). Le train doit être privilégié pour les déplacements en Europe ;

- Les frais de demandes de visa ;
- Les frais logistiques et d'organisation de réunions (frais de réservation de salles ou de diffusion en visioconférence, de fournitures, d'impression, etc.) ;
- Les frais de réception pour des pauses-café et lunchs de travail (selon les règles en vigueur dans chaque université) ;
- Les frais de traduction ;
- L'engagement d'étudiants ou d'étudiantes et/ou d'auxiliaires des universités du G3 ou de l'UCAD pour aider temporairement au développement du projet dans le respect des règles de l'université d'attache ;
- Les frais de communication, de valorisation et de promotion du projet, par exemple la production de matériel audiovisuel, de contenus Web ou d'outils de communication. La participation à une conférence internationale est également éligible s'il s'agit d'y présenter les résultats du projet ;
- Les frais de matériel ou d'équipement directement liés au projet et indispensable à sa réalisation ; l'achat d'équipement informatique (ordinateur, imprimante...) est en revanche exclu ;
- Les frais de conception et de production de matériel pédagogique, par exemple le développement de contenus pédagogiques et de cours en ligne (facture de production vidéo, de traduction, honoraires d'expertes et d'experts internationaux, etc.).

Exemples de catégories de dépenses non admissibles:

- Des dépenses en salaires ou honoraires pour les personnes impliquées dans le projet ;
- Les frais de matériel ou d'équipement non liés directement au projet (par exemple matériel de bureau et autres machines)
- Les frais d'inscription à une conférence, à un séminaire ou à une école d'été sauf s'il s'agit de présenter les résultats du projet ;
- Les frais de transport et de séjour de participants à un colloque, conférence ou séminaire provenant d'une université autre que celles du G3 ou de l'UCAD ;
- Les frais de téléphonie, d'internet, etc.;
- Les coûts d'émission de passeport, de vaccins, de médicaments, etc.

8. ANNONCE DES RÉSULTATS

Le résultat de la sélection sera communiqué aux candidats en **mars 2026**.

9. RAPPORT ET RÈGLEMENT D'UTILISATION

Les candidats retenus sont tenus de préparer un court rapport de projet à la fin de la période de financement, qui mettra en évidence les retombées du projet, que ce soit en termes de production intellectuelle, d'encadrement et de diplomation d'étudiants ou de demandes de subvention découlant de l'octroi du fonds de démarrage. Le comité conjoint fera un suivi de tous les projets financés et en fera une évaluation scientifique et budgétaire. Les universités partenaires échangeront ces évaluations et examineront périodiquement les retombées du programme, de même que ses lignes directrices.

Les candidats retenus s'engagent à respecter les points suivants dans le cadre des projets soutenus :

- Les représentants du projet informent le Service des relations internationales de leur université respective de la collaboration en cours, de son évolution et de ses résultats.
- Dans toute publication ou présentation résultant directement du projet, les bénéficiaires mentionneront le soutien accordé dans le cadre du G3.
- Les rectorats des trois universités peuvent faire référence au projet soutenu dans le cadre de leur partenariat (site Internet, documents de communication, etc.).

10. CONTACTS

Les coordinateurs G3 et G3-UCAD répondront aux questions pratiques concernant la forme du projet à déposer. Veuillez noter que pour des raisons d'égalité de traitement entre candidats, aucune évaluation préliminaire ne sera faite sur le contenu d'un projet.

UdeM : Catherine Rodriguez, UdeM international

catherine.rodriquez@umontreal.ca

UNIGE : Nuné Nikoghosyan, Service des relations internationales & Partenariats

nune.nikoghosyan@unige.ch

ULB : Yvon Molinghen, Service international

yvon.molinghen@ulb.be

UCAD : Abdoulaye Diouf, Directeur de la Coopération

abdoulaye2.diouf@ucad.edu.sn